

Délibérations du 13.12.2019

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 13 décembre 2019, 10h (le quorum n'étant pas atteint à 9h, une seconde CFVU a été convoquée à 10h.)

Sous la présidence de Valérie HAAS, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend les délibérations suivantes :

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 16, 1 départ à 11h45

Étaient présent.es :

Valérie HAAS, Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Collège A : BEGUIN Pascal, BOEHM Isabelle, GARIBAY David, Valérie HAAS, TAPIERO Isabelle

Collège B : LEJOT Jérôme, LHOMME Marie-Karine, VERCHER Elisabeth

Collège BIATSS : DANIERE Kim, RICHARD Stéphane

Personnalité extérieure : aucun

Usagers/ères : aucun

Représenté.es : MIGUET Serge, SIMONIAN Stéphane, ESCANDE-VARNIOL Marie-Cécile, LEROY Tanguy, DUMONT Erica, DE HOYOS José Carlos

Invité.es : DURAND Floriane, FOURNEL Carole, PROTIERE Guillaume, MAHMOUDI Lamine, PREJEAN-MAKI Patricia, GREEN Manda, FEUTRIE Florence, BARGAS Thanh Ha, MORETTI Setty, POLOME Philippe, NAYA Emmanuel

Invitées permanentes : DESPRAT Valérie, MANDON Claire, LOBRY Cathy

En raison des mouvements sociaux en cours, la CFVU a lieu au Rectorat de Lyon. Afin de limiter le temps d'occupation des locaux, le vote des points 2 et 3 prévus à l'ordre du jour est reporté à la CFVU du 17 janvier 2020.

ACTUALITES DE L'ETABLISSEMENT	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>01.01 – Actualités de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des examens <p>L'équipe présidentielle a proposé des aménagements à l'organisation des examens de première session du premier semestre. Ces dispositions sont relues et amendées par la CFVU, afin de les communiquer aux usager.es dès le 13 décembre 2019, en début d'après-midi.</p> <p>En séance, est approuvée la motion suivante : Les mouvements sociaux en cours ont donné lieu à des blocages et fermetures des campus Porte des Alpes et/ou Berges du Rhône certains jours de novembre et décembre. A cette occasion, des évaluations de contrôle continu ont pu être empêchées.</p>				

Afin de permettre la validation du semestre et de ne pas mettre les étudiant.es en difficulté, l'université ajuste et reporte l'organisation des épreuves en contrôle continu et terminaux du 1er semestre 2019/2020.

Aménagement du calendrier et des modalités d'évaluation

1- Pour les épreuves de contrôle continu

Dans le cas où toutes les évaluations du contrôle continu n'auraient pas pu avoir lieu, trois modalités peuvent être mises en œuvre, au choix des équipes pédagogiques :

- Un calcul de la note moyenne uniquement à partir des épreuves auxquelles les étudiant.es ont tous participé durant le semestre ;
- La réalisation d'un travail à distance par chaque étudiant.e en remplacement des épreuves ou travaux qui devaient avoir lieu au cours des journées de fermeture, la note étant prise en compte pour le calcul de la moyenne globale ;
- Le report des épreuves de contrôle continu au mois de janvier.

2- Pour les épreuves de contrôle terminal

Les examens prévus lors des semaines du 6 et du 13 janvier sont maintenus.

Pour les étudiant.es de L1 à M1 inclus (formation initiale), la première semaine d'examens terminaux devant se tenir à partir du 16 décembre 2019 est reportée à la première semaine de cours du second semestre 2020, soit à partir du lundi 20 janvier 2020, à l'identique du planning prévu initialement.

En conséquence, les cours du second semestre débiteront le 27 janvier 2020. Les cours n'ayant pu se tenir lors de la première semaine (du 20 au 24 janvier) seront soit rattrapés, soit remplacés par des cours en ligne ou autres méthodes pédagogiques.

Les jurys d'examens prévus initialement les 6 et 7 février 2020, sont reportés aux 17 et 18 février 2020.

Organisation des aménagements

Les composantes transmettent les informations sur les aménagements d'épreuves (substitution ou report) aux étudiant.es et à la DFVE.

Afin de garantir le respect du principe d'égalité, un même enseignement ne pourra faire l'objet que d'une seule et unique modalité d'évaluation. Cette règle est applicable aux examens de contrôle continu.

Pour les modalités alternatives, les équipes pédagogiques veilleront à ce que les délais soient raisonnables entre les dates d'envoi des sujets à faire à la maison et celles de retour des travaux réalisés par les étudiant.es.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16
Vote 01.01 - Adoption

Pour
Unanimité

Contre

Abst

Refus de
vote

CHARTES DE FONCTIONNEMENT : sous-commission Aides Sociales et sous-commission Initiatives Etudiant.es (CVEC)	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>04.01. – Chartes de fonctionnement sous-commission Aides Sociales et sous-commission Initiatives Etudiant.es</p> <p>Les documents visés en CFVU le 13/12/19 représentent de simples mises à jour des textes déjà existants. La commission CVEC, notamment, avait déjà fait l'objet d'un vote de la CFVU, le 29 mars 2019.</p> <p>Le rôle de chaque sous-commission consiste à émettre des préconisations quant à l'utilisation du budget consacré à chaque projet</p> <p>L'accent est porté sur la transparence des critères d'attribution de ces soutiens financiers par ces deux sous-commissions, d'où la nécessité des chartes.</p> <p>La Commission Aides Sociales veille particulièrement au respect de la confidentialité : chaque dossier est anonymisé.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16</p> <p>Votes 04.01 – Adoption</p>	Pour Unanimité	Contre	Abst	Refus de vote
DEROGATIONS CAMPAGNE D'ADMISSION 2020-2021 des M1 de la faculté de Droit Julie-Victoire DAUBIE	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>05.01 Dérogations campagne d'admission 2020-2021 des M1 de la faculté de Droit Julie-Victoire Daubié</p> <p>Les dérogations à la campagne d'admission 2020-2021 des M1 avaient déjà été examinées par la CFVU du 15/11/2019, mais les dates mentionnées pour ce Master 1 étaient erronées.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16</p> <p>Votes 05.01 – Adoption</p>	Pour Unanimité	Contre	Abst	Refus de vote
DEROGATIONS CAMPAGNE D'ADMISSION 2020-2021 des L2, L3 et M2	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>06.01 Dérogations campagne d'admission 2020-2021 des L2, L3, M2</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16</p> <p>Votes 06.01 – Adoption</p>	Pour Unanimité	Contre	Abst	Refus de vote
MODIFICATION REGLEMENTS DE SCOLARITE du Master 2 Droit privé, parcours droit processuel, procédures et voies d'exécution	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>07.01 Modification du règlement de scolarité du Master 2 Droit privé, parcours droit processuel, procédures et voies d'exécution</p> <p>Les modifications demandées sont liées à l'avènement d'une nouvelle profession, celle de Commissaire de justice, effective à compter du 1^{er} juillet 2022. Elle résulte de la fusion des métiers d'huissier.e de justice et de</p>				

commissaire-priseur/priseuse judiciaire. Quelques aménagements du Master 2 existant sont donc nécessaires.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16 Votes 07.01 – Adoption	Pour Unanimité	Contre	Abst	Refus de vote

Fait à Lyon, le 17.12.2019

Valérie HAAS

Vice-Présidente chargée de la formation et de
la vie étudiante

